



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 29 novembre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Madame la conseillère Caroline Murray préside la séance.

Sont absents, monsieur le conseiller Daniel Champagne et mesdames les conseillères Isabelle N. Miron et Olive Kamanyana.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, attaché politique et Me Véronique Denis, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur territorial adjoint, centre de services de Hull, Jean Boileau, directeur, Communications, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

CP20221129-P1 COMPLEXE SPORTIF DE L'OUEST – ANALYSE DES OPTIONS POUR L'OPTIMISATION DU SITE

Présentation par messieurs Sébastien Vallée, Yess Gacem et Louis Tardif.

Les objections de la présentation sont de :

- présenter les options analysées afin d'optimiser et de maximiser le potentiel du site dédié au projet du complexe sportif dans l'ouest de la Ville;
- présenter les impacts financiers et obtenir les fonds nécessaires pour réaliser les études d'avant-projet en fonction du scénario retenu;
- obtenir le mandat d'aller en appel d'offres pour services professionnels afin de réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) en fonction du scénario recommandé.

Plan de la présentation :

1. Objectifs de la présentation;
2. Rappel des grandes orientations du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires ainsi que des déficits en infrastructure dans l'ouest de la ville;
3. Rappel des options présentées et analyse;
4. Recommandation du scénario pour la poursuite des études d'avant-projet;
5. Estimation des coûts et échéancier;
6. Financement du projet;
7. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-SLSDC-2022-40

Mandater l'administration à lancer l'appel d'offres pour services professionnels visant la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) cohérent aux modifications recommandées au scénario 1B.

CP-SLSDC-2022-41

Autoriser le trésorier à puiser 1 000 000 \$ pour le financement des étapes préalables à la réalisation du projet (PFT/concepts) à partir d'un règlement d'emprunt à être adopté pour la construction du complexe sportif de l'ouest.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent soumet un questionnaire sur le scénario présenté et souhaite également valider le montant de 119 millions \$ indiqué au projet pour un possible règlement d'emprunt. Monsieur Vallée réfère au Plan directeur, mentionnant que les enjeux auxquels le service a fait face pour le terrain synthétique demeurent, mais qu'il est impossible de poursuivre avec deux plans en parallèle. Il est donc proposé d'optimiser les terrains synthétiques déjà présents sur le territoire, notamment par l'installation de dômes extérieurs pour maximiser leur utilisation en toute saison. Cette option permettrait une réalisation plus rapide, pour répondre à un maximum de besoins identifiés au plan directeur. En ce qui a trait au skate park, le besoin est maintenu, mais l'administration souhaite évaluer les meilleures options, afin de répondre à tous les besoins en favorisant la polyvalence. Les autres activités ne sont pas écartées, mais il y a une volonté de bonifier l'accès à différents plateaux tout au long de l'année. Concernant le budget, monsieur Vallée confirme que le montant de 119 millions \$ est inclus au Bloc D, pour une enveloppe totale d'environ 400 millions \$.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souligne que le projet présenté est une bonne nouvelle pour les citoyens de l'ouest et remercie l'équipe pour la présentation. Il demande qu'une modification soit faite à la page 18 de la présentation : « dont pickleball » plutôt « qu'entre autres », afin de s'assurer que cette activité soit incluse au projet. Il demande également si le délai prévu de six ans pour la construction est un délai moyen pour ce type de projet, considérant que le terrain est actuellement disponible. Monsieur Vallée prend note de la préoccupation adressée en ce qui a trait au pickleball, mentionnant que le lignage prévu permettra la pratique de cette activité. La programmation sera quant à elle étudiée avec les partenaires, pour s'assurer que les besoins et les plages horaires répondent à leurs besoins. Monsieur Chagnon demande qu'un libellé soit ajouté afin de confirmer que les installations nécessaires à la pratique du pickleball soient incluses au projet. Monsieur Vallée confirme à nouveau que le lignage nécessaire sera prévu et madame la conseillère Caroline Murray mentionne que la présente rencontre est enregistrée, confirmant la demande présentée. Concernant les délais de construction, monsieur Tardif mentionne que l'échéancier présenté est un mode traditionnel, avec explications des délais considérant l'ampleur du projet. Le plan de réalisation pourrait être modifié, mais seulement à l'étape 7, lors de la préparation des plans.

Monsieur le conseiller Mike Duggan débute en mentionnant que le projet a beaucoup évolué au cours des six dernières années, en référence à la résolution numéro CM-2016-788 adoptée le 27 septembre 2016. Il souligne qu'il est maintenant le temps d'aller de l'avant dans ce dossier. Concernant le skate park, il mentionne que les installations requises sont excessives pour un projet municipal, qu'elles pourraient être réalisées par le privé et mentionne sa préférence pour l'option des 4 glaces. Suite à un questionnaire soumis, monsieur Vallée confirme que l'option présentée ne comporte pas d'aire de restauration, seulement un casse-croûte.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne que les attentes pour ce projet sont très hautes suite à la présentation réalisée en mai 2022. Elle exprime une préoccupation quant au lien entre le développement immobilier dans le district du Plateau et le développement des infrastructures communautaires et sportives, soulève l'absence d'éléments prévus au plan directeur et demande si une mise à jour du plan d'intervention sera réalisée. Un questionnement est également soulevé quant aux besoins identifiés pour des terrains de soccer supplémentaires ainsi que pour confirmer que l'ajout de deux gymnases permettra d'atteindre le plateau cible de l'Association des loisirs. Monsieur Vallée mentionne que l'objectif ultime est de permettre l'atteinte du plus grand nombre d'objectifs possible dans un même projet, en réponse au plan d'intervention du plan directeur et que la programmation des activités pourra ultérieurement être présentée, dans une volonté de répondre aux besoins d'une plus grande clientèle, avec une polyvalence d'activités. Inclure les terrains de soccer au projet empêcherait de répondre à certains critères d'accessibilité à des programmes de financement pour l'installation de dômes plus rapidement. Les analyses réalisées à ce jour ne permettent pas non plus de confirmer un manque de terrains dans la région, mais la volonté demeure tout de même d'en ajouter. Concernant le budget estimé pour les différents projets détaillés au plan d'intervention, monsieur Vallée confirme que son actualisation devra se faire annuellement puisque certaines opportunités impliqueront de revoir les priorités. En ce qui a trait à l'atteinte du ratio avec l'ajout de trois gymnases, monsieur Vallée mentionne qu'il ne sera pas atteint. Madame Bélizaire réitère que les infrastructures actuellement disponibles ne répondent pas au développement et aux besoins du secteur du Plateau et mentionne ne pas être totalement rassurée malgré sa compréhension des enjeux et les réponses données. Elle souhaite pouvoir donner un échéancier aux contribuables. Monsieur Vallée mentionne que les équipes travaillent pour répondre aux besoins, en fonction des balises données par le conseil, avec une hiérarchisation de ces besoins.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande si l'installation des dômes amovibles décrits dans la présentation est permise par la réglementation actuellement en vigueur ou si une modification sera nécessaire et s'ils seront installés sur des terrains déjà existants. Il se questionne également sur la polyvalence des espaces, mentionnant que le Complexe doit pouvoir offrir des activités pour une clientèle jeune et aînés, appuyant la demande de monsieur Chagnon pour la pratique de pickleball. La dernière question de monsieur Bureau concerne les projections financières et les possibilités de subventions. Monsieur Vallée mentionne que les aspects règlementaires, de même que la possibilité d'optimiser les terrains actuels, feront partie de l'analyse qui sera réalisée. Il réitère que la polyvalence des installations sera favorisée, pour ne pas avoir d'usages exclusifs, et qu'une programmation sera présentée ultérieurement, avec des disponibilités sur différentes plages horaires pour toutes les clientèles. Concernant le pickleball, sa pratique pourrait être offerte sur quatre saisons. Pour les possibles subventions, une veille en continu est assurée.

Madame la mairesse France Bélisle apporte une précision en ce qui a trait aux subventions, mentionnant que ce qui est proposé dans le présent projet est un PFT, outil permettant d'aller chercher du financement, d'où l'importance de la décision devant être prise.

Un questionnement est soumis par monsieur Bureau quant aux délais nécessaires pour une modification de règlements municipaux. Monsieur Gacem mentionne que les analyses doivent se poursuivre, afin d'identifier des terrains, avant de pouvoir répondre à cette question.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si, pour l'installation de dômes, les terrains existants doivent être détruits. Elle souhaite également obtenir plus d'informations sur les analyses réalisées quant à la certification LEED (argent) présentée pour le projet et demande si une analyse différenciée pour les sexes a été réalisée. Elle souhaite qu'une telle analyse, réalisée par un expert, soit incluse au projet et mentionne être également préoccupée par la clientèle immigrante du Plateau et une offre d'activités répondant à leurs besoins. La dernière question de madame Des Marais concerne les consultations externes qui seront réalisées et le processus advenant que des modifications soient requises. Monsieur Tardif fournit d'abord des explications sur le mode d'installation de dômes sur des terrains existants, en référence à des exemples réalisés à Ottawa. Concernant la certification LEED recherchée, des explications sont données sur le pointage des différentes normes et la possibilité d'aller chercher des points en efficacité énergétique pour obtenir une certification or. En ce qui a trait à l'accessibilité, monsieur Vallée confirme qu'une analyse sera réalisée afin d'inclure une accessibilité universelle pour les différentes clientèles, tant dans la conception que la programmation, le tout afin de répondre aux objectifs du plan d'intervention du plan directeur. Pour la consultation, il s'agit d'un outil préalable à la préparation des plans et devis.

Madame Des Marais demande si d'autres éléments ont été prévus pour la lutte aux changements climatiques. Monsieur Tardif mentionne que, notamment, le toit du Complexe sera blanc, avec une partie verte et que le Plan climat sera annexé aux documents d'appel d'offres, dans un objectif de limiter au maximum les gaz à effet de serre. Monsieur Gacem revient sur l'historique du projet et la recherche de terrains réalisée, mentionnant que le terrain retenu est localisé de façon stratégique pour le transport en commun et la construction d'un stationnement étagé afin de répondre à la volonté du conseil de densification et d'utilisation verte. Toutes les préoccupations ont été prises en compte et le projet présenté rejoint les différents paramètres demandés. Il s'agit d'un projet novateur au Québec quant à la densification des usages et la création d'un milieu de vie pour répondre aux besoins. Monsieur Gacem poursuit en mentionnant que le conseil devra prendre des décisions pour combler le rattrapage dans l'ouest.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie l'équipe pour la présentation. Il présente un 1^{er} commentaire relativement à la géographie, les besoins importants de l'ouest et l'accessibilité du site projeté pour les gens de son district, qui pourraient avoir à utiliser les installations situées dans l'est de la Ville. Il s'agit d'un énorme projet, monsieur Moran se questionne sur l'implication des besoins identifiés au plan directeur et sur la disponibilité des sommes au Bloc D vs autres projets en cours et demande si un document précisant tous ces projets est disponible. Monsieur Mario St-Pierre fournit des explications sur la somme de 400 millions \$ disponible.

Monsieur Simon Rousseau donne des informations supplémentaires sur la disponibilité des sommes au Bloc D, les projets à venir et la vision souhaitée pour les prochaines années. Pour le projet du Complexe sportif de l'ouest, l'étape présentée aujourd'hui permettra l'avancement du projet. Il est essentiel que le programme fonctionnel et technique puisse avancer pour obtenir des réponses et permettre d'accélérer le projet. La recommandation proposée permettra d'aller de l'avant avec le PFT, préalablement au lancement d'un appel d'offres.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne avoir présenté des demandes budgétaires pour l'installation de dômes, rappelle des statistiques sur le nombre de joueurs de soccer et de hockey dans la région et demande pourquoi une 4^e glace a été prévue au budget alors que 3 glaces seulement ont été fermées. Elle souhaite que l'option des dômes soit attachée au présent projet. Monsieur Vallée mentionne que les besoins ont été documentés et que l'objectif de la recommandation présentée est le lancement du PFT. En parallèle, l'analyse pour les dômes sera peaufinée, en tenant compte des différents terrains et des besoins. Concernant les 4 glaces, monsieur Gacem rappelle que les discussions et la volonté exprimée par le précédent conseil. Cette 4^e glace permettra la pratique d'activités libres, mais également celle de nouvelles disciplines et la tenue d'événements. Madame Murray réitère sa volonté que le projet de dômes soit attaché avec les disponibilités financières.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que les coûts du projet ont doublé depuis 2020, malgré les modifications apportées. Il se questionne également sur la disponibilité de main-d'œuvre pour la construction du Complexe en raison des grands chantiers à venir à Gatineau dans les prochaines années. Monsieur Tardif mentionne que le nouveau projet comporte une plus grande superficie, ainsi que le stationnement. Des explications sont données sur l'indexation des coûts. Monsieur Girouard se questionne sur le respect possible de l'échéancier. Monsieur Tarif mentionne que le PFT va permettre d'éclaircir le besoin et les projets.

Madame la mairesse rappelle que le résultat proposé est basé sur une consultation réalisée pour le Plan directeur des infrastructures et que toute la population, incluant les aînés, y trouvera son compte.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si le projet s'inscrit dans le nouveau modèle de gouvernance pour le PIVT ainsi que le cheminement prévu. Elle soumet un questionnaire afin de savoir si l'organisme Excellence Sportive sera consulté et inclus à la réflexion, considérant son projet de Maison des sports. Quant au PFT, elle souhaite connaître les livrables prévus considérant les demandes présentées. Monsieur Gacem mentionne que la Ville a été informée du projet de Maison des sports et qu'un tel projet pourra être analysé et éventuellement présenté au conseil, si déposé par un organisme. Concernant la gouvernance proposée, l'administration s'est engagée à revenir avec de plus amples informations suite à quoi le conseil devra faire des choix. En ce qui concerne le PFT, monsieur Vallée mentionne que la liste exhaustive des demandes y sera incluse. Afin d'avoir des plans et devis qui répondent aux besoins, le PFT permettra de raffiner les besoins et les budgets.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin débute en mentionnant être en faveur des infrastructures sportives, mais se questionne à savoir si ce projet nécessitera l'utilisation de tous les fonds disponibles à la Ville, sans disponibilité supplémentaire pour d'autres projets. Il apprécie par ailleurs que le projet vise l'inclusion et la pratique d'activités diverses et suggère que des recherches soient réalisées afin d'obtenir des statistiques quant à la participation estimée pour certains sports. Monsieur Vallée mentionne que le volet souhaité de la polyvalence permettra la pratique d'activités encadrées et d'activités libres, permettant la modulation et les ajustements selon les nouvelles activités qui pourraient être développées. Monsieur Gacem poursuit en mentionnant que pour l'aspect financier, l'orientation qui sera prise par le conseil vise à permettre l'utilisation d'une somme d'un million \$ pour la réalisation du PFT et non pour le projet complet. Le PFT permettra d'avoir une perspective plus large, pour décision pour l'avenir en toute connaissance de cause.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne avoir eu la chance de participer à plusieurs démarches et que la présentation de ce jour répond au mandat donné à l'équipe en mai dernier, soit la densification et l'optimisation d'une infrastructure dans un contexte de pénurie de terrains. À titre de président, il confirme que le projet répond aux besoins du plan d'intervention et des citoyens. Il rappelle que l'infrastructure proposée ne permet pas d'avoir un terrain synthétique, mais qu'un gymnase permet la pratique de plusieurs activités. Il soumet par ailleurs un questionnaire quant au montant disponible au Bloc D et sur la capacité à réaliser toutes les priorités souhaitées au plan d'intervention, mentionnant qu'il sera important d'avoir un plan pour la livraison des différentes infrastructures.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande de ne pas oublier que des partenariats pourraient être possibles avec les CSS, notamment pour les terrains de soccer, qui sont aussi utilisés pour le football en milieu scolaire. Il se questionne par ailleurs sur la pertinence d'avoir un jardin communautaire dans cette infrastructure et demande s'il ne pourrait pas être remplacé par un skate park.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande des précisions sur la disponibilité d'un montant supplémentaire de 85 millions \$ au Bloc D ainsi que la réalisation possible des recommandations faites. Monsieur Vallée mentionne qu'une réponse à 2^e question peut être qualifiée, mais qu'un retour devra être fait. Monsieur St-Pierre fournit des explications supplémentaires quant au Plan financier à long terme.

Madame la mairesse rappelle la priorité du comité exécutif que certains projets soient présentés à l'ensemble du conseil, ainsi que certains éléments antérieurs à la présente présentation, notamment la décision du conseil précédent pour un possible règlement d'emprunt à la hauteur de plus ou moins 100 millions \$. Un an plus tard, le nombre de plateaux sportifs a doublé (12) sur un même terrain, acquis au coût de 10 millions \$, sans nécessité d'acquiescer des stationnements supplémentaires. Le projet sera unique et novateur au Québec en ce qui a trait à la densification et la pratique d'activités sportives sur un toit de stationnement.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que les besoins sont en constante augmentation avec le développement de la Ville de Gatineau et est satisfait des travaux enfin réalisés pour ce projet. Il soumet un questionnaire quant à la nécessité d'avoir une rampe d'accès pour le boulevard des Allumettières et demande s'il y a un horizon ou un échéancier pour un projet de 2 glaces dans l'est. Monsieur Tardif mentionne que pour la circulation hors et sur site, une étude de circulation sera réalisée dans le cadre du PFT et que les suivis requis seront faits auprès du MTQ. Concernant un projet dans l'est, monsieur Vallée mentionne que les équipes sont conscientes des enjeux et des besoins et qu'il y a une volonté que le projet actuel fasse école pour d'autres projets de densification. La Ville est à l'affût des opportunités qui pourraient se présenter, pour répondre aux besoins identifiés au plan directeur. L'échéancier dépendra de ces opportunités et des modèles proposés, certains pourraient répondre à des besoins plus rapidement qu'à d'autres.

Madame Bélizaire demande si un plan d'intervention modifié sera présenté, incluant ce qui a été ou sera mis en œuvre. Monsieur Vallée confirme que les éléments hiérarchisés seront soustraits et qu'un plan d'intervention sera soumis. Monsieur Gacem rappelle par ailleurs qu'il est de la prérogative du conseil de soumettre ou non une recommandation et que l'administration s'engage à présenter ultérieurement au conseil un plan détaillé pour répondre aux besoins identifiés à la diapositive 26.

Proposition de recommandation par madame la conseillère Bettyna Bélizaire :

Mandater l'administration à revenir au conseil du mois de mars avec une mise à jour des discussions avec les associations de soccer et une proposition de source de financement pour un ou des dômes.

Madame Des Marais demande pourquoi les coûts de financement ne tiennent pas compte de l'indexation et si un skate park ne pourrait pas être construit sous les glaces ou dans le stationnement étagé, avec des structures mobiles, et avec possiblement un partenariat public-privé à qui un étage supplémentaire pourrait être loué.

Madame Des Marais souhaite proposer un amendement à la recommandation **CP-SLSDC-2022-40** :

Mandater l'administration à lancer l'appel d'offres pour services professionnels visant la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) cohérent aux modifications recommandées au scénario 1B en incluant les composantes telles que l'ADS +, le résultat des consultations avec les partenaires externes du milieu et en ayant comme objectif un bâtiment LEED platine et 0 émission.

Monsieur Chagnon fait un retour sur l'historique du projet, qui pourrait être retardé si des modifications sont apportées. Madame Murray mentionne que le projet de dômes sera fait en parallèle, donc sans impact sur l'échéancier du projet.

Madame la mairesse souhaite confirmer la demande de madame Bélizaire de ne pas retarder le projet, mais de revenir avec une autre présentation du service avec plus de réponses pour le soccer, pour avoir une meilleure idée du positionnement du conseil en vertu des besoins et des investissements requis. Monsieur Gacem mentionne que ce mandat pourra être réalisé, tout en demandant au conseil d'être indulgent quant à l'échéancier demandé, si possible de le repousser en mai. Madame Bélizaire confirme son accord pour cet échéancier.

Recommandation finale de madame la conseillère Bettyna Bélizaire:

Mandater l'administration à revenir au conseil du mois de mai avec une mise à jour des discussions avec les associations de soccer et une proposition de source de financement pour un ou des dômes.

Madame Des Marais demande si des dômes pourraient aussi être ajoutés pour les skate parks. Madame la conseillère Caroline Murray souhaite vérifier s'il s'agit d'une demande d'amendement à la recommandation présentée. Monsieur Rousseau mentionne que cette possibilité pourrait être incluse au plan d'intervention modifié. Madame Des Marais confirme qu'un amendement n'est donc pas requis.

La recommandation est proposée par madame la conseillère Bettyna Bélizaire et appuyée par madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur Leclerc mentionne ne pas être en accord avec la recommandation puisqu'elle concerne un autre projet que celui présenté et qu'elle devrait être présentée à une autre instance. Monsieur Blondin est en accord avec cette intervention.

Madame la mairesse soutient qu'il est pertinent de parler du soccer, dans le contexte actuel de la pression vécue par la fermeture de la fonderie et des attentes du milieu que ce complexe soit une solution aux besoins du soccer.

Le vote est demandé sur la recommandation de madame la conseillère Bettyna Bélizaire :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} la mairesse France Bélisle	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Isabelle N. Miron
M. Steven Boivin	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Caroline Murray	M. Mike Duggan	M. Daniel Champagne
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Denis Girouard	
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jean Lessard	
M. Steve Moran	M. Mario Aubé	
M. Marc Bureau	M. Edmond Leclerc	
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		

L'amendement est approuvé à la majorité.

Une question est adressée sur l'amendement proposé par madame Des Marais quant à la signification de ADS+. Madame Des Marais mentionne qu'il s'agit d'inclusion et d'accessibilité universelle. Madame la mairesse rappelle que le dossier d'inclusion fait partie des consultations réalisées pour le plan directeur et soumet un questionnaire quant aux étapes à venir pour les consultations avec les partenaires. Monsieur Gacem mentionne que les consultations se font en continu avec les partenaires et que dès qu'un mandat aura été donné par le conseil, des rencontres seront prévues avec les milieux associatifs et les partenaires pour préciser les besoins. Madame la mairesse confirme que dans ce cadre, le libellé actuel convient.

Monsieur Sabourin mentionne qu'il serait important de connaître les différences entre les options et coûts associés pour les différentes certifications LEED. Monsieur Chagnon craint que la recherche de ces informations retarde encore le projet. Madame Des Marais souhaite connaître toutes les options pour prendre une décision éclairée. Monsieur Bureau demande si cet ajout retardera le projet. Monsieur Gacem mentionne que les ajouts augmentent le carnet de commandes du consultant sur le PFT, donc impact possible sur les délais. Monsieur Tardif ajoute que ces ajouts modifient les intrants du PFT, donc augmentent la durée de l'étude. Madame Lacasse-Brunet souhaite que le PFT réponde à toutes ces questions. Monsieur Vallée mentionne que la certification LEED souhaitée pour le projet était la certification argent; advenant la volonté d'un certificat platine, les critères et composants devront être revus.

Madame la mairesse mentionne qu'il est essentiel de connaître les différentes options et d'avoir des propositions avec les différentes options de certification LEED. Quant à l'ADS+, elle propose que cette question soit traitée par le biais de la Commission du vivre ensemble présidée par madame Norris Parent. Madame Des Marais est en encore avec le sous-amendement proposé.

Sous-amendement proposé par madame la conseillère Anik Des Marais, appuyé par madame la mairesse France Bélisle :

Mandater l'administration à lancer l'appel d'offres pour services professionnels visant la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) cohérent aux modifications recommandées au scénario 1B en incluant des composantes afin de connaître les différents niveaux au programme de certification LEED.

Monsieur Chagnon mentionne qu'avec cet amendement, des délais et des coûts supplémentaires sont à prévoir. Messieurs Gacem et Rousseau mentionnent que les délais sont difficiles à évaluer à ce stade, mais que les différents scénarios impliqueront des travaux supplémentaires et que le consultant pourra éventuellement chiffrer les coûts.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte la rencontre.

Le vote est demandé sur le sous-amendement proposé par madame la conseillère Anik Des Marais :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} la mairesse France Bélisle	M. Gilles Chagnon	M. Jocelyn Blondin
M. Steven Boivin	M. Denis Girouard	M ^{me} Isabelle N. Miron
M ^{me} Caroline Murray	M. Mario Aubé	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Bettyna Bélizaïre		M. Daniel Champagne
M ^{me} Anik Des Marais		
M. Steve Moran		
M. Marc Bureau		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Mike Duggan		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Jean Lessard		
M. Edmond Leclerc		

L'amendement est approuvé à la majorité.

Le vote est demandé sur la recommandation **CP-SLSDC-2022-41** :

Autoriser le trésorier à puiser 1 000 000 \$ pour le financement des étapes préalables à la réalisation du projet (PFT/concepts) à partir d'un règlement d'emprunt à être adopté pour la construction du complexe sportif de l'ouest.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} la mairesse France Bélisle		M. Jocelyn Blondin
M. Steven Boivin		M ^{me} Isabelle N. Miron
M. Gilles Chagnon		M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Caroline Murray		M. Daniel Champagne
M ^{me} Bettyna Bélizaïre		
M ^{me} Anik Des Marais		
M. Steve Moran		
M. Marc Bureau		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Mike Duggan		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Denis Girouard		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		

La recommandation **CP-SLSDC-2022-41** est approuvée.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h 30.

Reprise du comité plénier à 13 h 30.

CP20221129-P2

DÉPÔT DU BILAN 2021 DU PLAN D’ACTION TRANSITOIRE 2020-2021 – FAMILLE, AÎNÉS (MADA) ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, ADOPTION DU PLAN D’ACTION INTÉGRÉ 2022-2026 – FAMILLES, AÎNÉS ET PERSONNES HANDICAPÉES AINSI QUE L’ACCEPTION DU MANDAT ET LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Présentation par monsieur Sébastien Vallée et madame Mychelle Vaive.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan 2021 du Plan d’action transitoire 2020-2021 – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle;
- présenter les démarches du comité de pilotage de la mise à jour du plan d’action intégré;
- présenter le Plan d’action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées;
- présenter les recommandations de la Commission des aînés et de la Commission Gatineau, Ville en santé

RECOMMANDATIONS :

La Commission des aînés, lors de sa séance ordinaire du 15 septembre 2022, recommande au conseil municipal :

CP-CA-2022-03

D’accepter le dépôt du Bilan 2021 du Plan d’action transitoire 2020-2021 – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle.

CP-CA-2022-04

D’adopter le Plan d’action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées.

La Commission Gatineau, Ville en santé, lors de sa séance ordinaire du 22 septembre 2022, recommande au conseil municipal :

CP-CGVS-2022-08

D’accepter le dépôt du Bilan 2021 du Plan d’action transitoire 2020-2021 – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle.

CP-CGVS-2022-09

D’adopter le Plan d’action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées.

CP-SLSDC-2022-29

Accepter le mandat et la composition du comité de suivi Municipalité amie des aînés, qui se définissent comme suit :

Mandat :

Suivre et soutenir la réalisation des actions aînées du Plan d’action intégré 2022-2026 – Famille, Aînés et personnes handicapées ainsi que sa composition.

Composition du comité de suivi :

Monsieur Denis Girouard, président;
Monsieur Jean Lessard, vice-président;
Madame Mylène Berger, Office de l'habitation de l'Outaouais;
Monsieur Alain Faussurier, membre citoyen;
Madame Martine Kankindi, membre citoyenne;
Madame Chantal Lalonde, Table des aînés de Gatineau;
Madame Gisèle Bisson, Académie des retraités de l'Outaouais;
Madame Anne Villeneuve, Société Alzheimer Outaouais;
Monsieur Benoit Major, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;
Madame Nicole Richard Gagnon, Corporation de l'âge d'or d'Aylmer.

CP-SLSDC-2022-30

Accepter le dépôt du Bilan 2021 du Plan d'action transitoire 2020-2021 – Famille, Aînés (MADA) et Accessibilité universelle.

CP-SLSDC-2022-31

Adopter le Plan d'action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées.

CP-SLSDC-2022-32

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à assurer la mise en œuvre du Plan d'action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées.

CP-SLSDC-2022-37

Autoriser le trésorier à prévoir un budget de 306 200 \$ pour l'année 2023, conditionnellement à l'approbation du plan d'action.

CP-SLSDC-2022-38

Autoriser le trésorier à prévoir un budget de 1 487 600 \$ pour la mise en œuvre du Plan d'action intégré 2022-2026 – Familles, aînés et personnes handicapées, soit un montant de 496 000 \$ pour l'année 2024, 495 800 \$ pour l'année 2025 et 495 800 \$ pour l'année 2026, conditionnellement à l'approbation du financement lors de l'étude du budget 2024.

CP-SLSDC-2022-39

Autoriser le trésorier à transférer tout solde annuel du plan d'action 2022-2026 aux années subséquentes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Préalablement à la présentation, une introduction a été faite par monsieur le conseiller Louis Sabourin, président la commission responsable du dossier.

Madame la conseillère Caroline Murray remercie monsieur Vallée de la présentation.

Trois questions sont d'abord adressées par madame la mairesse France Bélisle : est-ce qu'il y a un représentant des personnes handicapées à la commission présidée par monsieur Sabourin, est-ce qu'une réflexion a été amorcée pour la formation des animateurs de camps de jour en accompagnement des enfants handicapés et serait-il pertinent d'intégrer le 211 au plan d'action? À la dernière question, monsieur Vallée confirme que le 211 et le 311 ont été inclus au plan d'action. Concernant la représentation à la commission, une vérification sera faite, mais confirme que l'enjeu des personnes handicapées est discuté dans une perspective d'inclusion. Pour les camps de jour, la formation, le recrutement et le niveau de services offerts feront partie de l'analyse. Madame la mairesse soulève qu'il est important de regarder toutes les opportunités en ce qui a trait au recrutement et qu'en ce qui concerne la représentativité, si absents des commissions, il sera important que les représentants des personnes handicapées soient interpellés dans la planification.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite savoir si une stratégie d'évaluation sera mise en place pour l'amélioration et l'accessibilité et mentionne qu'il est important de connaître à l'avance les critères d'évaluation.

Madame Vaive mentionne que comme le bilan présenté, dès le départ, le type d'évaluation est élaboré avec le plan d'action. Parfois qualitatif, parfois quantitatif. Les gens avec lesquels ils travaillent sont aussi souvent sondés pour connaître leur appréciation.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne avoir assisté à un atelier intéressant à l'occasion d'une rencontre de la Commission des aînés sur la question des proches aidants pour les aînés et les personnes handicapées. Il demande si une optimisation du temps de traverse des intersections est prévue, ainsi que l'ajout et l'élargissement des trottoirs. Madame Vaive fait état de faits saillants du bilan 2021 : des suivis ont été réalisés selon les requêtes 311 reçues, avec évaluation selon les intersections les plus en demande. Les travaux sont réalisés en fonction de normes provinciales, mais il est parfois avantageux d'augmenter le temps de traverse selon la démographie de certains quartiers. Monsieur Girouard demande si un comité a le pouvoir de demander une révision complète de la programmation. Monsieur Gacem mentionne que les préoccupations peuvent être adressées à la Commission des aînés, pour inscription au plan de travail à être adopté par le conseil, afin que les travaux requis puissent être réalisés par l'administration.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que la participation aux activités des personnes âgées et handicapées aurait diminué dans les dernières années et demande des précisions sur la disponibilité de ressources, au plan, pour améliorer l'accessibilité universelle ainsi que l'échéancier de réalisation. Monsieur Vallée répond qu'en ce qui concerne les organismes, le plan d'action intégré ne vise pas à mettre à niveau leur clientèle, mais que des installations mieux équipées laissent présumer d'une plus grande accessibilité et participation. Madame Vaive confirme la volonté de mettre à jour les normes de performance d'accessibilité universelle et de faire un portrait de la situation et une évaluation des travaux requis pour améliorer cette accessibilité.

Monsieur Sabourin demande des précisions quant à l'instance responsable du suivi du plan d'action. Monsieur Vallée confirme qu'une résolution est nécessaire pour le MADA, conformément à l'entente en vigueur avec le gouvernement du Québec. Madame Vaive mentionne que dans le cadre du MADA, certains éléments doivent être réalisés afin de répondre aux obligations du ministère, mais que la Ville va au-delà de ces exigences, notamment en assurant la transversalité du plan d'action dans plusieurs commissions. Les acteurs prévus au point 1.1 concernent le comité de suivi ainsi que tous les indiqués pour le plan d'action.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet adresse une question relativement au budget de mise en œuvre. Monsieur Vallée mentionne que le budget indiqué est celui du service, sans budget additionnel. Il répond également à monsieur Bureau à l'effet que le portrait sera actualisé en 2025.

Les recommandations sont adoptées l'unanimité.

Fin du comité plénier public à 15 h.